



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

R É U N I O N D U 1 0 S E P T E M B R E 2 0 2 6

L'an deux mille vingt six, le dix septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	04/09/2026
Date d'affichage	04/09/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe			x	Sébastien ROYER
9	CADOUX	Erwan	x			
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie			x	Audrey ADELISSE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13

108 - COMMUNE : MANOIR DES ACRES : AVENANTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des travaux complémentaires sur le chantier du Manoir des Acres.

Il s'agit de travaux correspondant à deux cas prévus à l'article L2194-1 du Code de la commande publique :

- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

En conséquence, il convient de valider l'avenant au marché, en procédure adaptée, des travaux du Manoir des Acres.

Les devis et propositions d'avenants sont mis sur la table.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité, retient :

- l'avenant n°2 sur le lot 3 Charpente et couverture (ROBIDEL) au marché pour un montant de 4 600. 00 € HT
- l'avenant n°1 sur le lot 5 Cloisons sèches (STOA) au marché pour un montant de 2 711,00€ HT
- l'avenant n°3 sur le lot 2 Gros œuvre (CF Construction) au marché pour un montant de 4 164,54 € HT
- l'avenant n°2 sur le lot 8 Plomberie (KALEO plomberie) au marché pour un montant de 530,00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours après du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État